



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-08-11-01

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, le 28 juillet 2026 :

RÈGLEMENT 2026-08-11-01 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

Ce Règlement est disponible au bureau de la directrice générale, Maryse Bourque, situé au 15 A rue du Nord à Baie-Johan-Beetz où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce Règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Baie-Johan-Beetz, ce 29 juillet 2026.

Maryse Bourque
Directrice générale-Greffière-trésorière